

# JOURNAL OFFICIEL

La présente édition  
ne contient pas  
les publications  
contenant des données  
personnelles protégées.  
Dès lors, seule  
la version officielle  
sur papier fait foi.

JAA CH - 2900 Porrentruy - Poste CH SA – 43<sup>e</sup> année – N° 22 – Jeudi 17 juin 2021

**Impressum** – Le « Journal officiel de la République et Canton du Jura » paraît chaque semaine, le jeudi. Terme de la remise des publications: le lundi à 12h. Ce délai peut être avancé si la date de parution est jour férié. Abonnement: 70 francs par an. Vente au numéro: Fr. 1.80. Rédacteur: Chancellerie d'Etat de la République et Canton du Jura, Rue de l'Hôpital 2, 2800 Delémont. Editeur: Centre d'impression Le Pays SA, Allée des Soupirs 2, Case postale 1116, 2900 Porrentruy, tél. 032 465 89 39, fax 032 466 51 04.

Compte de chèques postaux 15-336644-4. Tarif des insertions: Fr. 1.55 le mm, sur deux colonnes à la page (une colonne: 85 mm de large). Une publication ne peut être retirée que par une personne compétente; si la composition est terminée, elle est facturée. Les ordres de retrait ne peuvent être donnés que jusqu'au mardi, à 8h30. **Adresse postale pour l'envoi des publications:** Journal officiel de la République et Canton du Jura, Case postale 1350, 2900 Porrentruy 1. **Courriel:** journalofficiel@lepays.ch

## Publications des autorités cantonales

République et Canton du Jura

### Ordonnance sur la protection du patrimoine archéologique et paléontologique (OPPAP)

Modification du 8 juin 2021

Le Gouvernement de la République et Canton du Jura arrête:

I.

L'ordonnance du 8 décembre 2015 sur la protection du patrimoine archéologique et paléontologique<sup>1)</sup> est modifiée comme il suit:

#### Article 3, alinéas 2 et 3 (nouvelle teneur)

<sup>2</sup> Le Gouvernement nomme les membres pour la durée de la législature et désigne le président.

<sup>3</sup> L'archéologue cantonal et un représentant de l'entité chargée d'assumer, directement ou par délégation, l'archivage des objets à conserver participent aux séances de la commission avec voix consultative.

#### Article 4, alinéa 1 (nouvelle teneur)

**Art. 4** <sup>1</sup> La commission se réunit aussi souvent que nécessaire et au moins une fois par année.

II.

La présente modification entre en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2021.

Delémont, le 8 juin 2021

Au nom du Gouvernement  
La présidente: Nathalie Barthoulot  
La chancelière: Gladys Winkler Docourt

1) RSJU 445.41

Dernier délai pour la remise  
des publications:  
**jusqu'au lundi 12 heures**

Service du développement territorial  
Section de l'énergie

### Procédure d'approbation du projet d'installations électriques

#### Mise à l'enquête publique

**Commune:** La Baroche

#### Projets:

- S-0175802.1 Station transformatrice Route de Courtavon  
Nouvelle construction sur la parcelle N° 73  
Coordonnées: 2580157 / 1253206
- L-0232253.1 Ligne souterraine 16 kV entre les stations  
Route de Courtavon et Choulat  
Nouvelle liaison souterraine
- L-0232254.1 Ligne souterraine 16 kV entre les stations  
Route de Courtavon et Eglise (Miécourt)  
Nouvelle liaison souterraine MT
- L-0232255.1 Ligne souterraine 16 kV entre la station  
Route de Courtavon et la ligne aérienne  
L-0117694, mât N° 22  
Nouvelle liaison MT

Les demandes d'approbation des plans susmentionnés ont été soumises à l'Inspection fédérale des installations à courant fort ESTI par BKW Energie SA, Rue Emile-Boéchat 83, 2800 Delémont au nom de BKW Energie AG, Viktoriaplatz 2, 3013 Bern.

Les dossiers seront mis à l'enquête du 17 juin au 17 août à la commune de La Baroche

La mise à l'enquête publique entraîne, selon les art. 42-44 de la loi fédérale sur l'expropriation (LEx; RS 711), le ban d'expropriation. Si l'expropriation porte atteinte à des baux à loyer ou à ferme qui ne sont pas annotés au registre foncier, les bailleurs sont tenus d'en informer, sitôt après réception de l'avis personnel, leurs locataires ou fermiers et d'aviser l'expropriant de l'existence de tels contrats (art. 32 al. 1 LEx).

Pendant le délai de mise à l'enquête, quiconque a qualité de partie en vertu de la loi fédérale sur la procédure administrative (PA; RS 172.021) peut faire opposition auprès de l'Inspection fédérale des installations à courant fort ESTI, Route de la Pâla 100, 1630 Bulle. Toute personne qui n'a pas fait opposition est exclue de la suite de la procédure.

Pendant ce même délai, quiconque a qualité de partie en vertu de la LEx peut faire valoir toutes les demandes visées à l'art. 33 LEx pendant le délai de mise à l'enquête, à savoir, pour l'essentiel:

- les oppositions à l'expropriation;
- les demandes fondées sur les art. 7 à 10 LEx;
- les demandes de réparation en nature (art. 18 LEx);
- les demandes d'extension de l'expropriation (art. 12 LEx);
- les demandes d'indemnité d'expropriation.

Les locataires et les fermiers, ainsi que les bénéficiaires de servitudes et de droits personnels annotés, sont également tenus de produire leurs prétentions dans le délai d'opposition prévu. Sont exceptés les droits de gage et les charges foncières grevant un immeuble dont l'expropriation est requise, ainsi que les droits d'usufruit, sauf pour le dommage que l'usufruitier prétend subir du fait de la privation de la chose soumise à son droit.

Inspection fédérale des installations à courant fort  
Projets - Route de la Pâla 100 - 1630 Bulle

Service des infrastructures

### Restriction de circulation

#### Route cantonale N° 1520

**Commune: Grandfontaine**

Vu les dispositions légales fédérales et cantonales, le Service des infrastructures informe les usagers que la route sous-mentionnée sera fermée temporairement à tout trafic, comme précisé ci-après:

Motif: **Travaux de réfection de la chaussée  
Pose de revêtement**

Tronçon: **Grandfontaine – Fahy  
(route de Fahy et rue des Cigales)**

Durée: **Du lundi 28 juin 2021 à 8h00  
au vendredi 9 juillet 2021 à 17h00**

Particularités: En raison de la pose d'un revêtement bitumineux sur toute la largeur de la chaussée, cette dernière sera fermée à tous les usagers.

La pose de revêtements routiers étant dépendante des conditions météorologiques, il est possible que les périodes de restrictions doivent être reportées ou modifiées à court terme.

Renseignements: M. Serge Willemin, inspecteur des routes (tél. 032 420 60 00)

Les signalisations de chantier et de déviation réglementaires seront mises en place.

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations du trafic. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel du chantier affecté à la sécurité du trafic.

Les oppositions à cette restriction ne peuvent être prises en considération en vertu de l'article 107, alinéa 4, de l'OSR.

Delémont, le 11 juin 2021.

Service des infrastructures

L'ingénieur cantonal a.i.: Thierry Beuchat.

Service des infrastructures

### Restriction de circulation

#### Route cantonale N° 1585

**Commune: La Chaux-des-Breuleux**

Vu les dispositions légales fédérales et cantonales, le Service des infrastructures informe les usagers que la route sous-mentionnée sera fermée temporairement à tout trafic, comme précisé ci-après:

Motif: **Travaux de réfection complète  
de la chaussée**

Tronçon: **Route des Breuleux**

Durée: **Du lundi 21 juin 2021 à 6h00 au vendredi  
23 juillet 2021 à 18h00 et du lundi 16 août  
2021 à 6h00 au vendredi 3 septembre 2021  
à 18h00**

Particularités: Néant

Renseignements: M. Serge Willemin, inspecteur des routes (tél. 032 420 60 00)

Les signalisations de chantier et de déviation réglementaires seront mises en place.

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations du trafic. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel du chantier affecté à la sécurité du trafic.

Les oppositions à cette restriction ne peuvent être prises en considération en vertu de l'article 107, alinéa 4, de l'OSR.

Delémont, le 14 juin 2021.

Service des infrastructures

L'ingénieur cantonal a.i.: Thierry Beuchat.

Office des ponts et chaussées du canton de Berne  
Arrondissement d'ingénieur en chef III

### Fermeture au trafic

#### Route cantonale N° 248.4

**Tavannes – Bellelay – Le Pichoux**

**Commune: Petit-Val (Sornetan)**

**230.20060 / Rénovation – Murs et lit rivière La Sorne;  
Sornetan, Sapran**

Tronçon: **Sapran, depuis le bâtiment Saipran 38  
jusqu'à l'amont du tunnel supérieur**

Durée: **Du lundi 21 juin au mercredi 23 juin 2021,  
de 7h00 à 17h00**

Exceptions: Aucune

Conduite de la circulation: Les signalisations réglementaires de chantier et de déviation seront mises en place. Un itinéraire de déviation est prévu par Bellelay - Forêt-Dessous - Lajoux - Saulcy - Glovelier - Carrefour des routes cantonales N° 248.4 / 526 / 1367 (et vice versa).

Restrictions: Pour des raisons de sécurité, le tronçon fermé sera interdit à tous les usagers de la route (véhicules, cyclistes, cavaliers et piétons).

Motif de la mesure: Travaux de sondages.

Notices légales: En vertu de l'article 65 et 66 de la loi sur les routes du 4 juin 2008 (LR, BSG 732.11) et de l'article 43 de l'ordonnance sur les routes du 29 octobre 2008 (OR, BSG 732.111.1), la route mentionnée sera fermée au trafic.

**Les travaux de sondages étant dépendants des conditions géologiques, il est possible que les périodes de restrictions doivent être reportées ou modifiées à court terme.** Le cas échéant, des communiqués diffusés par

Vos publications peuvent être envoyées  
par courriel à l'adresse:

**journalofficiel@lepays.ch**

la radio renseigneront les usagers. Dans tous les cas, le début, respectivement la fin des restrictions, seront déterminés par la mise en place, respectivement l'enlèvement, de la signalisation routière temporaire.

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations du trafic inévitables. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel du chantier, affecté à la sécurité du trafic.

Loveresse, le 14 juin 2021.

Office des ponts et chaussées du canton de Berne.  
Arrondissement d'ingénieur en chef III.

---

## Publications des autorités communales et bourgeoises

### Alle

#### Nivellement des tombes

En vertu des articles 20 et 21 du règlement communal concernant les inhumations et le cimetière du 19 avril 2001, nous avisons les parents et les proches que l'autorité communale a décidé de niveler certaines tombes au sein de la zone «D» situées au sud-ouest de l'église, et la zone «E», situées au nord-ouest de l'église. Il s'agit des tombes des personnes inhumées avant 1970 pour la plupart.

La liste des tombes peut être consultée au Secrétariat communal ainsi que sur le site de la commune ([www.alle.ch](http://www.alle.ch)).

Les pierres tombales et monuments funéraires sont à enlever par les familles jusqu'au 15 septembre 2021. Passé ce délai, ils seront ôtés par les soins de la commune.

Alle, le 14 juin 2021.

Conseil communal.

### Boécourt

#### Assemblée communale ordinaire lundi 5 juillet 2021, à 20h00, à la halle des fêtes

Ordre du jour:

1. Nomination de deux scrutateurs.
2. Accepter le procès-verbal de la dernière assemblée.
3. Comptes 2020:
  - a) Prendre connaissance et accepter les dépassements de crédits budgétaires;
  - b) Prendre connaissance et accepter les comptes 2020.
4. Prendre connaissance et statuer sur l'assainissement des parois et portes vitrées ainsi que du système d'accès de l'Ecole secondaire Haute-Sorne, pour un montant de Fr. 530000.00 dont un montant de Fr. 50000.00 financé par le fond spécial prévu à cet effet et Fr. 480000.00 à couvrir par voie d'emprunt. Donner compétence au Syndicat de l'ESHS pour se procurer les fonds et consolider l'emprunt.
5. Elire une personne proposée par le Conseil communal, à la Commission de vérification des comptes.
6. Divers.

Le procès-verbal de la dernière assemblée peut être consulté au Secrétariat communal. Les demandes de compléments ou de rectifications pourront être adressées, par écrit, au Secrétariat communal au plus tard la veille de l'assemblée ou être faites verbalement lors de celle-ci. L'assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.

Conseil communal.

### Bourrignon

#### Assemblée communale ordinaire mercredi 30 juin 2021, à 20h00, à la halle de gymnastique de l'école primaire

Ordre du jour:

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 8 février 2021, publié sur le site internet de la commune.
2. Présentation des comptes 2020 (consultables sur le site internet de la commune), ratification des écarts budgétaires, décision.

3. Discuter et voter l'ouverture d'un crédit de Fr. 27000.00 pour l'étude de la 2<sup>e</sup> phase de la réfection des dessertes agricoles, à couvrir par le fonds d'entretien des chemins.

4. Divers.

Bourrignon, le 11 juin 2021.

Conseil communal.

### Les Breuleux

#### Assemblée ordinaire de l'Arrondissement de Sépulture des Breuleux, mercredi 30 juin 2021, à 20h00, à la salle paroissiale des Breuleux, Route de France 2

Ordre du jour:

1. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée ordinaire.
2. Discuter et approuver les comptes 2020.
3. Divers et imprévus.

Les comptes mentionnés sous chiffres 2 peuvent être consultés auprès du secrétaire-caissier durant les délais légaux.

Secrétariat de l'Arrondissement de Sépulture.

### Châtillon

#### Publication complémentaire à la publication du 10 juin 2021

#### Assemblée communale ordinaire mardi 29 juin 2021, à 20h00, à la halle de gymnastique, bâtiment scolaire, dans le respect des prescriptions sanitaires

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Statuer sur la demande de naturalisation suisse, respectivement à l'octroi du droit de cité cantonal et communal, présentée par M. Rabetokotany Georges et son épouse Randrianasolo Marie-Aimée, ressortissants de Madagascar, domiciliés à Châtillon.
3. Prendre connaissance et approuver les comptes communaux de l'exercice 2020 et voter les dépassements budgétaires.
4. Prendre connaissance et approuver la modification des articles 3, 4 et 5 du règlement du cercle scolaire du Montchaibeux.
5. Discuter et voter une dépense de CHF. 130000.-, sous réserve de subvention, relatif à l'achat de 70 tenues feu complètes par le SIS 6/12 et donner compétence au SIS pour se procurer le financement.
6. Présentation du projet de piste cyclable reliant Châtillon à Courtételle. Approuver le tracé et les options y relatives afin de développer un projet détaillé.
7. Divers.

Le règlement mentionné au point 4 de l'ordre du jour est déposé 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale au Secrétariat communal où il peut être consulté. Les éventuelles oppositions, dûment motivées, seront adressées durant le dépôt public au Secrétariat communal.

Le procès-verbal de la dernière assemblée communale peut être consulté au Secrétariat communal et sur le site internet de la commune.

Conseil communal.

**Cœuve****Assemblée communale ordinaire  
jeudi 1<sup>er</sup> juillet 2021, à 20h00, à la halle polyvalente**

Ordre du jour:

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 22 septembre 2020.
2. Discuter et voter un crédit d'investissement de 130000.– CHF pour la révision complète du Plan d'Aménagement Local (PAL), et donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds et consolider le crédit.
3. Discuter et voter un crédit d'investissement de 100000.– CHF, en vue d'une étude pour la rénovation du bâtiment «Milieu du Village 46» sis sur la parcelle N° 35, et donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds et consolider le crédit.
4. Discuter et voter la quotité d'impôt, les diverses taxes communales et le budget 2021.
5. Divers.

Cœuve, le 8 juin 2021.

Conseil communal.

**Clos du Doubs****Assemblée communale  
lundi 28 juin 2021, à 20h00, à la halle de sports  
de Saint-Ursanne**

Ordre du jour:

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 10 décembre 2020.
2. Prendre connaissance et approuver les comptes de l'exercice 2020
3. Décider la vente de la parcelle N° 572 du lotissement Rière Vasou, Saint-Ursanne, à Jolbat SA, Courtételle.
4. Accepter le don des parcelles N°s 449 et 450, Ocourt.
5. Prendre connaissance et approuver le projet de rénovation des bâtiments du domaine de La Vacherie, à Saint-Ursanne. Voter le crédit nécessaire aux travaux de Fr. 130000.– et donner compétence au Conseil communal pour se procurer le financement et cas échéant consolider l'emprunt.
6. Voter le crédit nécessaire à l'assainissement du bâtiment de la Rue du Quartier 18, à Saint-Ursanne (Maison de la Dîme), attaqué par le champignon Mérieux. Voter le crédit de Fr. 70000.– nécessaires aux travaux et donner compétence au Conseil communal pour se procurer le financement et cas échéant consolider l'emprunt.
7. Voter le crédit nécessaire à l'élaboration du nouveau plan d'aménagement local, de Fr. 205000.–. Donner compétence au Conseil communal pour se procurer le financement et cas échéant consolider l'emprunt.
8. Décider la mise en œuvre du rapport sur la stratégie touristique de la commune de Clos du Doubs. Voter le crédit de Fr. 885000.– nécessaires (charge communale nette: Fr. 110000.–) et donner compétence au Conseil communal pour se procurer le financement et cas échéant consolider l'emprunt.
9. Dans le cadre du projet de déménagement de la crèche les Doudoubs dans le bâtiment de la Fondation Béchaux à Saint-Ursanne, voter le crédit complémentaire nécessaire à l'acquisition du mobilier: de Fr. 100000.–. Donner compétence au Conseil communal pour se procurer le financement et cas échéant consolider l'emprunt.
10. Prendre connaissance et approuver le projet de réfection des infrastructures communales à Ravines. Voter le crédit de Fr. 380000.– nécessaires aux travaux et

donner compétence au Conseil communal pour se procurer le financement et cas échéant consolider l'emprunt.

## 11. Divers.

Le procès-verbal de la dernière assemblée et les documents relatifs aux comptes 2020 sont déposés publiquement au Secrétariat communal, où ils peuvent être consultés, ainsi que sur le site internet communal. Les demandes de compléments ou de modifications du procès-verbal pourront être formulées lors de l'assemblée.

Saint-Ursanne, le 11 juin 2021.

Conseil communal.

**Courrendlin****Assemblée communale ordinaire  
lundi 28 juin 2021, à 19h30, à la halle de gymnastique**

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Se prononcer au sujet des demandes d'indigénat communal suivantes:
  - a) M. Dias Oliveira Santos João Fernando
  - b) M<sup>me</sup> Defoort Christelle et fils
  - c) M. Falcucci Denis
  - d) M. De Oliveira Rocha José
  - e) M. Lecherf Cyril.
3. Prendre connaissance et approuver les comptes 2020.
4. Discuter et voter l'achat de 70 tenues feu complètes par le SIS 6/12 et voter le crédit de CHF 130000.– TTC à financer par le SIS, sous déduction des subventions.
5. Prendre connaissance du décompte final de la halle polyvalente de Rebeuvelier, voter le dépassement de crédit de 238860.– et donner compétence au conseil communal pour consolider le crédit de 1 million de francs.
6. Discuter et approuver la création-constitution d'une réserve forestière dans le périmètre de la «Côte des Porcs», superficie de 18,1 ha, du ban de Vellerat.
7. Informations communales.
8. Divers.

Informations: Le procès-verbal de la dernière assemblée communale ainsi que les comptes pour l'année 2020 sont déposés publiquement au Secrétariat communal et ainsi que sur le site internet de la commune [www.courrendlin.ch](http://www.courrendlin.ch).

Conseil communal.

**Courrendlin****Résultat de la votation communale du 13 juin 2021**

1. Acceptez-vous, selon le message du Conseil communal, un crédit d'investissement de CHF 8500000.– TTC pour la réalisation de la première étape du complexe scolaire dont à déduire les subventions cantonales, le financement par emprunt bancaire pour le solde et donner compétence au Conseil communal pour consolider le crédit?

Electeurs inscrits:	2591
Votants:	1282
Participation:	49,47%
Bulletins valables:	1247
Nombre de OUI:	788
Nombre de NON:	459

Le crédit d'investissement de CHF 8500000.– TTC pour la réalisation de la première étape du complexe scolaire est donc accepté.

Chancellerie communale

**Courtételle****Assemblée communale ordinaire  
mardi 29 juin 2021, à 20h00, à la salle de spectacles**

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Discuter les comptes municipaux et bourgeois 2020:
  - a) Ratifier les dépassements budgétaires;
  - b) Approuver les comptes.
3. Information sur les dépenses imprévues du compte administratif en 2021, en concordance avec l'art. 37 du règlement communal d'organisation.
4. Divers et informations.

Le procès-verbal de l'assemblée mentionné au point 1 peut être consulté au Secrétariat communal ou sur le site internet [www.courtetelle.ch](http://www.courtetelle.ch). Les remarques et questions éventuelles sont à adresser par écrit au Conseil communal jusqu'au lundi 28 juin 2021.

Courtételle, le 10 juin 2021.

Conseil communal.

**Develier****Assemblée communale ordinaire  
lundi 28 juin 2021, à 19h30, à la halle de gymnastique de l'école**

Ordre du jour:

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale du lundi 10 mai 2021, publié sur le site internet de la commune.
2. Présentation des comptes 2020 (consultables sur le site internet de la commune), ratification des écarts de budgets, décisions.
3. Information sur le projet de Concept de mobilité.
4. Divers.

Develier, le 11 juin 2021.

Conseil communal.

**Haute-Sorne****Assemblée de la bourgeoisie de Bassecourt  
mardi 29 juin 2021, à 20h00, à l'Administration communale de Haute-Sorne, Espace SETAG, 1<sup>er</sup> étage**

Ordre du jour:

1. Salutations.
2. Désignation du président de l'assemblée.
3. Procès-verbal de l'assemblée bourgeoise du 21 février 2018.
4. Information sur les comptes 2020 de la bourgeoisie de Bassecourt.
5. Prendre connaissance et statuer sur la renonciation du droit de préemption du feuillet 3559.
6. Prendre connaissance et statuer sur la constitution d'une servitude du feuillet 4058 à Bassecourt.
7. Présentation de la liste des candidat-e-s à la commission bourgeoise.
8. Arrêter la liste des candidat-e-s à la commission bourgeoise en vue de leur nomination ultérieure par l'organe communal compétent.
9. Divers.

Remarques:

- a) Candidatures à la commission bourgeoise: Les ayants droit à la matière bourgeoise qui souhaitent faire acte de candidature à la commission bourgeoise peuvent le faire: par écrit au Conseil communal jusqu'au 25 juin 2021, à 18h00; oralement lors de l'assemblée bourgeoise du 29 juin 2021.

- b) Procès-verbal de l'assemblée bourgeoise du 21 février 2018: Le procès-verbal de l'assemblée bourgeoise du 21 février 2018 peut être consulté au Secrétariat pendant les heures de bureau et/ou sur le site internet [www.haute-sorne.ch](http://www.haute-sorne.ch).

Haute-Sorne, le 11 juin 2021.

Conseil communal.

**Haute-Sorne****Assemblée de la bourgeoisie de Glovelier  
jeudi 1<sup>er</sup> juillet 2021, à 20h00, à la halle polyvalente de et à Glovelier, salle 1, 1<sup>er</sup> étage**

Ordre du jour:

1. Salutations et souhaits de bienvenue.
2. Désignation du président de l'assemblée et de deux scrutateurs.
3. Procès-verbal de l'assemblée bourgeoise du 15 avril 2021.
4. Information sur les comptes 2020 de la bourgeoisie de Glovelier.
5. Statuer sur la cession de rang du feuillet 1762 à Glovelier.
6. Statuer sur la demande d'avis de droit de la bourgeoisie de Glovelier visant à la rendre indépendante de la commune mixte de Haute-Sorne.
7. Nomination d'un membre de la commission bourgeoise de Glovelier.
8. Divers et imprévu.

Remarques: Le procès-verbal de l'assemblée bourgeoise du 15 avril 2021 peut être consulté au Secrétariat pendant les heures de bureau et/ou sur le site internet [www.haute-sorne.ch](http://www.haute-sorne.ch).

Haute-Sorne, le 14 juin 2021.

Conseil communal.

**Haute-Sorne****Séance du Conseil général  
lundi 28 juin 2021, à 19h30, au Centre de culture et de sport de Courfaivre (CCSC) à Courfaivre**

Ordre du jour:

1. Appel.
2. Procès-verbal de la séance du 17 mai 2021.
3. Communications.
4. Questions orales.
5. Prendre connaissance et approuver les comptes communaux 2020 de la Commune mixte de Haute-Sorne et des comptes bourgeois des bourgeoisies de Bassecourt, Courfaivre, Glovelier et Soulce. (Message N° 168 du 28 juin 2021)
6. Prendre connaissance et statuer sur un prêt de CHF 140 000.– au FC Bassecourt pour compléter le financement du projet d'assainissement des infrastructures. (Message N° 169 du 28 juin 2021).
7. Traiter la motion N° 28 déposée par le groupe UDC intitulée «Présence obligatoire des personnes naturalisées lors de la séance du Conseil général statuant sur leur demande de naturalisation».
8. Nomination d'un membre à la commission de dicastère des écoles, formation et affaires sociales.
9. Nomination d'un membre à la commission spéciale de l'énergie.
10. Statuer sur la requête de la demande d'origine présentée par M<sup>me</sup> Léna Rubechi-Christe et M. Gaël Rubechi.
11. Statuer sur la requête de la demande d'origine présentée par M. Yannick Beeler.

12. Statuer sur la demande de naturalisation ordinaire présentée par M. François Lecomte, son épouse M<sup>me</sup> Viktoriya Glagolyeva et leur fils Simon.
13. Statuer sur la demande de naturalisation ordinaire présentée par M. Francisco Tajés.
14. Statuer sur la demande de naturalisation ordinaire présentée par M<sup>me</sup> Annabelle Louisa De Sousa.

Haute-Sorne, le 14 juin 2021.

Au nom du Bureau du Conseil général

La présidente: Céline Grellier.

## Haute-Sorne

### Résultat de la votation communale du 13 juin 2021

1. Acceptez-vous, selon le message du Conseil général, un crédit d'investissement de 1550000 francs pour la création de quatre classes supplémentaires à l'école primaire de Bassecourt et de donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds?

Electeurs inscrits:	5512
Votants:	2868
Bulletins valables:	2783
Nombre de OUI:	1741
Nombre de NON:	1042

Le crédit d'investissement de 1550000 francs, pour la création de quatre classes supplémentaires à l'école primaire de Bassecourt, est donc accepté.

Voies de droit: Les recours éventuels contre ce scrutin doivent être adressés par pli recommandé au Tribunal de première instance du Tribunal cantonal à Porrentruy, dans les dix jours qui suivent la découverte du motif de recours. Il peut encore être formé recours dans les trois jours qui suivent la présente publication dans le Journal officiel, même si le délai de dix jours susmentionné est écoulé.

Bassecourt, le 14 juin 2021.

Secrétariat communal.

## Haute-Sorne / Bassecourt

### Réglementation du trafic

Vu la décision du conseil communal du 7 juin 2021, les articles 3 et 106 de la loi fédérale du 19 décembre 1958 sur la circulation routière, l'article 2 de la loi du 26 octobre 1978 sur la circulation routière et l'imposition des véhicules routiers et des bateaux, les articles 47 et 50, alinéa 4 de l'Ordonnance du 6 décembre 1978 sur la police des routes et la signalisation routière, le Conseil communal publie la réglementation du trafic suivante:

### Marquage début et fin de «zone bleue» par une double ligne transversale de couleur bleue et blanche aux endroits suivants:

- Secteur du Restaurant Le Suisse, sur les secteurs ouest des Rues des Saces, de la Tannerie et Simon Feunat.
- Marquage en bleu des places de stationnement concernées par la nouvelle mesure.

Le plan représentant les aménagements peut être consulté au Secrétariat communal, Rue de la Fenatte 14, à Bassecourt.

En vertu des articles 94 et suivants du Code de procédure administrative, il peut être fait opposition dans les 30 jours à la présente décision.

Bassecourt, le 11 juin 2021.

Conseil communal.

## Lajoux

### Assemblée communale ordinaire

**jeudi 8 juillet 2021, à 20h00, à la Maison des Œuvres (grande salle)**

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 28 janvier 2021.
2. Discuter et approuver les comptes 2021; approuver les dépassements budgétaires.
3. Discuter et voter le droit de citer des personnes suivantes:
  - Madame Isabelle Verdot Rouvroy
  - Monsieur Eric Rouvroy
  - Monsieur Youssef Badie
4. Discuter et voter le règlement du statut du personnel.
5. Discuter et voter la modification du règlement d'organisation et d'administration.
6. Nomination d'un membre à la Commission d'école du Cercle scolaire de La Courtine.
7. Divers et imprévus.

Les règlements des points 4 et 5 sont déposés publiquement et consultables au Bureau communal.

Le procès-verbal de l'assemblée communale peut être consulté au Secrétariat communal, sur le site internet [www.lajoux.ch](http://www.lajoux.ch) et au panneau d'affichage public.

Les demandes de compléments ou de rectifications pourront être adressées par écrit au Secrétariat communal au plus tard 1 jour avant l'assemblée ou être faites verbalement lors de celle-ci.

L'assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal est approuvé sans lecture.

Conseil communal.

## Le Noirmont

### Dépôt public

Conformément à l'article 23, alinéa 1 du Décret concernant les contributions des propriétaires fonciers (RSJU 701.71) du 11 décembre 1992, la commune du Noirmont dépose publiquement à son Secrétariat communal durant 30 jours, soit du 17 juin 2021 au 19 juillet 2021 inclusivement, après adoption par le Conseil communal le 7 juin 2021, le document suivant:

### Plan spécial «La Fin des Esserts et Chez la Denise» Plan et tableau des contributions

Durant le délai de dépôt public, ce document peut être consulté au Secrétariat communal.

Les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges faites par écrit et motivées, sont à adresser, sous pli recommandé, au Conseil communal du Noirmont, Rue du Doubs 9 à 2340 Le Noirmont, jusqu'au 19 juillet 2021 inclusivement.

Elles porteront la mention «PS La Fin des Esserts et Chez la Denise - Plan des contributions».

Le Noirmont, le 17 juin 2021.

Conseil communal.

Dernier délai pour la remise des publications: **jusqu'au lundi 12 heures**

**Porrentruy****Séance ordinaire du Conseil de ville  
jeudi 1<sup>er</sup> juillet 2021, à 19h30, à l'Inter**

Ordre du jour:

1. Communications.
2. Informations du Conseil municipal.
3. Questions orales.
4. Statuer sur les demandes d'admission à l'indigénat communal en faveur de:
  - a) M<sup>me</sup> Josette Berdat, 7.11.1961, ressortissante française;
  - b) M. Bernard Poète, 6.10.1964, ressortissant français, son épouse M<sup>me</sup> Marie Bernaschini, 20.9.1967, et leur enfant Alexandre, 14.3.2007, ressortissants français.
5. Réponse à la question écrite intitulée « Quid de l'étude de fusion Porrentruy – Fontenais » (N° 1162) (PDC-JDC).
6. Réponse à la question écrite intitulée « Charte des jardins: promotion active » (N° 1161) (PS-Les Verts).
7. Réponse à la question écrite intitulée « « Tiny Houses » à Porrentruy: une piste à approfondir » ((N° 1168) (PLR).
8. Traitement de la motion intitulée « Promouvoir l'égalité des chances à la formation, la ville de Porrentruy y contribuera-t-elle? » (N° 1165) (PS-Les Verts).
9. Traitement de la motion intitulée « Pour le soutien de Porrentruy à la résolution de la Conférence des villes en matière culturelle pour une relance culturelle » (N° 1169) (PS-Les Verts).
10. Approuver un crédit de CHF 3 190 000.– TTC, financé par voie d'emprunt par le SEPE, pour le projet de modernisation du traitement des boues de la STEP.
11. a) Ratifier les dépassements de crédits budgétaires pour 2020;  
b) Accepter les comptes de l'Administration communale 2020.
12. Divers.

Juin 2021.

Au nom du Conseil de ville

Le président: Gilles Coullery.

**Les Riedes-Dessus****Assemblée bourgeoise  
vendredi 2 juillet 2021, à 20h00, à la salle  
des assemblées de la Cave à Soyhières**

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de l'assemblée du 27 novembre 2020.
2. Présentation et approbation des comptes 2020.
3. Divers.

Conseil bourgeois.

**Rossemaison****Election complémentaire par les urnes  
d'un conseiller-ère communal-e le 22 août 2021**

Les électrices et électeurs de la commune municipale de Rossemaison sont convoqués aux urnes afin de procéder à l'élection complémentaire d'un conseiller-ère communal-e, selon le système de la majorité relative, conformément aux dispositions de la loi cantonale sur les droits politiques et du règlement communal sur les élections.

**Dépôt des candidatures:** Les actes de candidatures doivent être remis au Conseil communal jusqu'au lundi 28 juin 2021, à 12 heures. Ils indiqueront le nom, le prénom, l'année de naissance et la profession du-de la

candidat-e. Les actes de candidature doivent porter la signature manuscrite d'au moins cinq électeurs-trices domiciliés-es dans la commune.

**Ouverture du bureau de vote**

**Lieu:** Bureau communal. **Heures d'ouverture:** dimanche 22 août 2021, de 10h00 à 12h00.

Rossemaison, le 16 juin 2021.

Conseil communal.

**Sceut****Assemblée de la bourgeoisie  
vendredi 2 juillet 2021, à 20h00, à la halle polyvalente  
de Glovelier, 1<sup>er</sup> étage**

Ordre du jour:

1. Ouverture de l'assemblée.
2. Nomination de deux scrutateurs.
3. Procès-verbal de l'assemblée du 20 août 2020: approbation.
4. Budget 2021: prendre connaissance et approuver.
5. Comptes 2020: prendre connaissance et approuver les dépassements.
6. Divers et imprévus.

Sceut, le 2 juin 2021.

Secrétariat de la bourgeoisie.

**Val Terbi****Séance du Conseil général  
mardi 29 juin 2021, à 19h30, au Centre  
communal de Vicques, salle Atrium**

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance.
2. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 23 mars 2021.
3. Questions orales et interventions.
4. Ratification des dépassements budgétaires et approbation des comptes de l'exercice 2020 de la commune mixte de Val Terbi et des bourgeoisies de Vicques, Vermes et Montsevelier.
5. Réponse à la question écrite de M. Patrick Cerf intitulée « Webcams sur le territoire cantonal ».
6. Développement de l'interpellation « Prolongation du sentier au bord de la Scheulte ».
7. Statuer sur l'octroi du droit de cité communal à M<sup>me</sup> Nassima Belouaj dans le cadre d'une demande de naturalisation ordinaire.
8. Communications.

Au nom du Conseil général

Le président: Boris Charmillot.

La secrétaire: Sylvie Koller.

**Publications  
des autorités administratives ecclésiastiques**

Collectivité ecclésiastique cantonale catholique-romaine de la République et Canton du Jura

**Elections complémentaires à l'Assemblée  
de la Collectivité ecclésiastique cantonale**

A la suite des départs de M. Yves Lièvre, délégué de la circonscription 3 (Unité pastorale Eau Vive), et M. Mathieu Fueg, délégué de la circonscription 8 (Unité pastorale Sainte-Marie);



vu l'article 34 de l'Ordonnance sur les droits politiques du 10 décembre 2015 sont déclarés élus tacitement à l'Assemblée de la Collectivité ecclésiastique cantonale:

- **M. Luc Hennemann, Boncourt, pour la circonscription 3**
- **M. Thierry Monin, Courtételle, pour la circonscription 8**

Pour le Conseil de la Collectivité ecclésiastique cantonale  
L'administrateur: Pierre-André Schaffter.

### **Bassecourt – Berlincourt**

**Assemblée ordinaire de la commune ecclésiastique catholique-romaine, lundi 28 juin 2021, à 20h00, à la salle «Arc-en-Ciel» du complexe paroissial de Bassecourt**

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée du 30 novembre 2020.
2. Comptes 2020.
3. Election d'un membre du conseil de la commune ecclésiastique.
4. Informations pastorales.
5. Divers.

Conseil de la commune ecclésiastique.

### **Paroisse réformée évangélique du district de Porrentruy**

**Assemblée ordinaire vendredi 25 juin 2021, à 20h 15, au Centre paroissial**

Ordre du jour:

1. Méditation.
2. Procès-verbal de la dernière assemblée.
3. Présenter et accepter les travaux.
4. Comptes 2020:
  - Présentation des comptes;
  - Rapport des vérificateurs des comptes;
  - Ratifier les dépassements budgétaires;
  - Approbation des comptes et décharge à la caissière.
5. Vie paroissiale.
6. Election d'un membre au Conseil de paroisse.
7. Divers.

Les dispositions sanitaires seront respectées selon les indications cantonales ou de l'OFSP.

Secrétariat de la Paroisse réformée.

### **Avis de construction**

#### **La Baroche / Asuel**

Requérante et auteur du projet: S.I. Berthoud Immob SA, Rue du Prayé 5, 2854 Bassecourt.

Projet: Construction de 2 maisons familiales avec poêle, panneaux solaires en toiture, terrasses non couvertes, garages doubles et PAC ext., sur les parcelles N<sup>os</sup> 671 et 695, surfaces 806 et 808 m<sup>2</sup>, sises au lieu-dit La Malcôte. Zone d'affectation: Centre CA.

Dimensions principales maison A: Longueur 12m40, largeur 11m70, hauteur 7m27, hauteur totale 7m27; sous-sol A: longueur 10m20, largeur 7m70, hauteur 1m30 sur TN, hauteur totale 1m30 sur TN; maison B: longueur 12m40, largeur 11m70, hauteur 6m67, hauteur totale

6m67; sous-sol B: longueur 10m20, largeur 7m70, hauteur 0m80 sur TN, hauteur totale 0m80 sur TN.

Genre de construction: Matériaux: ossatures bois isolées; façades: crépi, teinte blanche; toiture: toitures plates, fini gravier, teinte naturelle.

Dérogations requises: Article 21 LFOR (distance à la forêt), article 22 al. 1 DRN (hauteur - maison A).

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 19 juillet 2021 au secrétariat communal de La Baroche où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

La Baroche, le 14 juin 2021.

Conseil communal.

#### **Basse-Allaine / Courtemaîche**

Requérants et auteurs du projet: Anne-Marie et Jean Gogniat, Prés du Moulin 267, 2944 Bonfol.

Projet: Transformation et assainissement de la partie habitat du bâtiment N° 22: transformations int. et aménagement des combles, pose d'une isolation périphérique, de nouvelles tuiles, d'une PAC ext., de panneaux solaires et d'un poêle, modification toiture, ouverture de 2 velux et 2 fenêtres + remplacement porte sectionnelle garage existant dans grange et démolition annexe ouest, sur la parcelle N° 87, surface 2387 m<sup>2</sup>, sise à la Route de Boncourt. Zone d'affectation: Centre CAa.

Dimensions principales: Longueur 12m58, largeur 9m46, hauteur 6m60, hauteur totale 10m00.

Genre de construction: Matériaux: moellons existants, isolation périphérique; façades: crépi, teinte blanc cassé (idem existant); toiture: tuiles TC, teinte rouge.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 19 juillet 2021 au secrétariat communal de Basse-Allaine où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Basse-Allaine, le 11 juin 2021.

Conseil communal.

#### **Boncourt**

Requérants: Pierrette et Marcel Parrat, Route du Jura 47, 2926 Boncourt. Auteur du projet: Bâticoncept Architecture Sàrl, Grand-Rue 14, 2900 Porrentruy.

Projet: Construction d'une maison familiale avec couvert à voitures et rangement + terrasse couverte en annexes contiguës, poêle, 1 velux, panneaux solaires et PAC ext., sur la parcelle N° 3292, surface 726 m<sup>2</sup>, sise à la Rue des Clavières. Zone d'affectation: Habitation HA. Plan spécial: Les Pomerat, sous-secteur f1.

Dimensions principales: Longueur 11m50, largeur 11m30, hauteur 4m99, hauteur totale 7m37; couvert/rangement

(45,30 m<sup>2</sup>): longueur 6m60, largeur 9m41, hauteur 3m10, hauteur totale 3m10; terrasse (18 m<sup>2</sup>): longueur 4m00, largeur 3m50, hauteur 2m76, hauteur totale 2m76.

Genre de construction: Matériaux: brique TC ou B.A., isolation périphérique; façades: crépi, teinte blanche / rangement: bardage bois, teinte naturelle; toiture: tuiles béton, teinte ardoise / annexes: toitures plates, fini gravier.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 19 juillet 2021 au secrétariat communal de Boncourt où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Boncourt, le 14 juin 2021.

Conseil communal.

### Boncourt

Requérants: Mélanie Lage et Grégory Crétin, Les Ronds-Champs 13, 2923 Courtemaîche. Auteur du projet: Nanon architecture SA, Rue Achille-Merguin 1, 2900 Porrentruy.

Projet: Construction de 12 garages préfabriqués + aménagement de 2 cases non couvertes, sur la parcelle N° 2413, surface 584 m<sup>2</sup>, sise à la Route du Jura. Zone d'affectation. Mixte MA.

Dimensions principales garages est: Longueur 14m90, largeur 6m00, hauteur 2m90, hauteur totale 2m90; garages ouest: longueur 20m86, largeur 6m00, hauteur 3m24, hauteur totale 3m24.

Genre de construction: Matériaux: B.A.; façades: crépi, teinte blanc cassé; toiture: toitures plates, fini étanchéité.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 19 juillet 2021 au secrétariat communal de Boncourt où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Boncourt, le 14 juin 2021.

Conseil communal.

### Bourrignon

Requérants: Isabelle et Eric Froidevaux, Au Village 10, 2855 Glovelier. Auteur du projet: Rmoved SA, Route de la Saugé 12, 2042 Valangin.

Projet: Reconstruction du bâtiment N° 23 après incendie, dans le même gabarit, aménagement d'un logement avec poêle, panneaux solaires, terrasse couverte, PAC int., garage, sur la parcelle N° 176, surface 1210 m<sup>2</sup>, sise à la Route Principale. Zone d'affectation: Centre CAa.

Dimensions principales: Longueur 18m48, largeur 22m44, hauteur 7m20, hauteur totale 12m40; sous-sol: existantes; terrasse couverte: longueur 7m90, largeur 3m21, hauteur 6m30, hauteur totale 7m20.

Genre de construction: Matériaux: maçonnerie, isolation périphérique; façades: crépi, teinte beige (idem préexis-

tant), bardage bois, teinte brune; toiture: tuiles pétrins, teinte rouge (idem préexistant).

Dérogation requise: Article 55 (CA2) RCC (IUS).

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 19 juillet 2021 au secrétariat communal de Bourrignon à Develier où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Bourrignon, le 14 juin 2021.

Conseil communal.

### Clos du Doubs / Seleute

Requérants: Claudia et Patrick Bourquard, Au Village 4, 2888 Seleute. Auteur du projet: Aldibois Sàrl, Route des Rangiers 62, 2882 Saint-Ursanne.

Projet: Construction d'un hangar agricole pour balles de foin et machines agricoles, avec couverture du silo existant, sur la parcelle N° 32, surface 9044 m<sup>2</sup>, sise au lieu-dit Au Village. Zones d'affectation: Agricole ZA (projet) et centre CA.

Dimensions principales: Longueur 20m19, largeur 11m50, hauteur 4m70, hauteur totale 5m77.

Genre de construction: Matériaux: B.A. et ossature bois; façades: bardage bois, teinte brune, et B.A. apparent, teinte grise; toiture: éternit, teinte rouge.

Dérogation requise: Article 37 lit. b RCC (distance à la route).

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 19 juillet 2021 au secrétariat communal de Clos du Doubs où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Clos du Doubs, le 17 juin 2021.

Conseil communal.

### Courgenay

Requérants et auteur du projet: Laurence Choulat et Mathieu Yerly, Rue Verdat 7, 2882 Saint-Ursanne.

Projet: Construction d'une maison familiale avec garage, terrasse et entrée couvertes, panneaux solaires et PAC ext. + piscine coque enterrée chauffée par PAC. Sous réserve de l'entrée en force du plan spécial d'équipement Sur-le-Biet, sur les parcelles N°<sup>os</sup> 696 et 697, surfaces 1754 et 2698 m<sup>2</sup>, sises au lieu-dit Sur-le-Biet. Zone d'affectation: Centre CA.

Dimensions principales: Longueur 12m50, largeur 12m50, hauteur 6m52, hauteur totale 6m52; garage/réduit: longueur 10m00, largeur 7m00, hauteur 3m90, hauteur totale 3m90; pergola: longueur 6m00, largeur 4m00, hauteur 3m20, hauteur totale 3m20; piscine: longueur 10m20, largeur 4m20, profondeur 1m50, profondeur totale 1m50.

Genre de construction: Matériaux: ossature bois isolée; façades: crépi, teinte beige-brun, et huisseries anthracite; toiture: toiture végétalisée.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 19 juillet 2021 au secrétariat communal de Courgenay où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courgenay, le 14 juin 2021.

Conseil communal.

### Courgenay

Requérante et auteur du projet: Romano Peinture Sàrl, Route de Fontenais 472, 2903 Villars-sur-Fontenais.

Projet: Construction d'un dépôt avec atelier et bureau pour l'entreprise de peinture, avec panneaux solaires en toiture et PAC int. + aménagement de 5 cases de stationnement non couvertes. Sous réserve de l'entrée en force du plan spécial d'équipement Sur-le-Biet, sur les parcelles N°s 696 et 697, surfaces 1754 et 2698 m<sup>2</sup>, sises au lieu-dit Sur-le-Biet. Zone d'affectation: Centre CA.

Dimensions principales: Longueur 20m24, largeur 15m44, hauteur 5m40, hauteur totale 5m40.

Genre de construction: Matériaux: ossature bois; façades: tôle préfabriquée, teinte anthracite; toiture: toiture plate, végétalisation extensive.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 19 juillet 2021 au secrétariat communal de Courgenay où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courgenay, le 14 juin 2021.

Conseil communal.

### Courrendlin

Requérante: Bourgeoisie de Courrendlin, p.a. Rue du 23-Juin 1, 2830 Courrendlin. Auteur du projet: ATB SA Ingénieurs-conseils SIA USIC, Rue Industrielle 15, 2740 Moutier.

Projet: Raccordement au réseau d'eau potable communal de la bergerie par la pose d'une conduite, avec station de pompage et chambres de distribution + mise en terre du raccordement électrique et de la ligne téléphonique dans fouille communal, selon dossier déposé; la présente publication se fonde aussi sur l'art. 97 de la loi sur l'agriculture du 29.4.1998, sur les art. 12 et 12a de la loi fédérale du 1.7.1966 sur la protection de la nature et du paysage, et sur l'art. 6 de la loi cantonale sur les améliorations structurelles du 20.6.2001; sur les parcelles N°s 797, 835 et 156, surfaces 8500, 314 et 1769 m<sup>2</sup>, sises au lieu-dit La Bergerie. Zones d'affectation: BF 797: agricole ZA, BF 835: transport ZT, BF 156: habitation HA.

Dimensions conduite eau potable, PE, diamètre 90 mm: longueur 850m00.

Dérogation requise: Article 21 LFOR.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 19 juillet 2021 au secrétariat communal de Courrendlin où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courrendlin, le 8 juin 2021.

Conseil communal.

### Delémont

Requérante: Swisscom (Suisse) SA, Wireless Access West, Route des Arsenaux 41, 1700 Fribourg. Auteur du projet: Hitz et Partner SA, Avenue de Savoie 10, 1003 Lausanne.

Projet: Remplacement de l'ancienne installation de communication mobile par la construction d'une nouvelle installation de communication mobile comprenant la pose de deux supports d'antennes avec systèmes techniques et nouvelles antennes 1 DEGA sur le nouveau bâtiment situé à la Place de la Poste, sur la parcelle N° 804, surface 6083 m<sup>2</sup>, sise à la Place de la Poste. Zone d'affectation: CCd, Zone centre C secteur d.

Dimensions: Longueur et largeur selon plans; hauteur 32m40, hauteur totale 32m40.

Genre de construction: Supports pour antennes.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au lundi 19 juillet 2021 inclusivement, au Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Delémont, le 14 juin 2021.

Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics.

### Delémont

Requérant: François Studer Immobilier SA, François Studer, Rue de la Source 2, 2822 Courroux. Auteur du projet: François Studer Immobilier SA, François Studer, Rue de la Source 2, 2822 Courroux.

Description de l'ouvrage: Changement d'affectation du rez-de-chaussée du bâtiment N° 6 pour l'aménagement d'un restaurant.

Cadastre: Delémont. Parcelle N° 1064, sise à la Rue de Fer 6, 2800 Delémont. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone centre, CA.

Genre de construction: Bâtiment existant.

Dépôt public de la demande avec plans au Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation

des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 19 juillet 2021

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Delémont, le 14 juin 2021.

Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics.

### Delémont

Requérant et auteur du projet: Meubles Villat SA, Stéphane Villat, Rue Emile-Boéchat 45, 2800 Delémont.

Description de l'ouvrage: Agrandissement du bâtiment N° 45 pour l'aménagement de locaux commerciaux et réaménagement d'une partie des extérieurs avec création de nouvelles places de stationnement.

Cadastre: Delémont. Parcelle N° 5107, sise à la Rue Emile-Boéchat, 2800 Delémont. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'activités, AC.

Dimensions: Longueur 27m48, largeur 20m90, hauteur 8m40, hauteur totale 11m76.

Genre de construction: Façades: métal et béton; toiture: béton et gravier gris.

Dépôt public de la demande avec plans au Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 19 juillet 2021.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Delémont, le 14 juin 2021.

Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics.

### Haute-Sorne / Bassecourt

Requérante: Vimar Immobilier Sàrl, Sur Ville 73, 2864 Soulce. Auteur du projet: Mendez Constructions Sàrl, Route de Fornet 76A, 2800 Lajoux.

Description de l'ouvrage: Construction d'une villa familiale, pose d'une pompe à chaleur air/eau et pose de panneaux photovoltaïques en toiture.

Cadastre: Bassecourt. Parcelle N° 4489, sise à la Rue des Pâquerettes, 2854 Bassecourt. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'habitation, HAa. Plan spécial: Longues-Royes Ouest.

Dimensions: Longueur 19m14, largeur 13m00, hauteur 6m00.

Genre de construction: Façades: crépis, couleur blanc cassé; fenêtres, portes, porte de garage: couleur gris anthracite; toiture: plate, en gravier.

Dépôt public de la demande, avec plans, au Secrétariat communal de Haute-Sorne, Rue de la Fenatte 14, 2854 Bassecourt, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront

envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 19 juillet 2021.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Bassecourt, le 17 juin 2021.

Conseil communal.

### Le Noirmont

Requérante: Detech SA, Sous-la-Velle 9, 2340 Le Noirmont. Auteur du projet: Philippe Langel SA, Architecte SIA dipl. EPFL, Place Pury 9, 2000 Neuchâtel.

Projet: Construction d'une halle de production avec parking souterrain, partie administrative, panneaux solaires en toiture et liaison avec le bâtiment N-O + pose de 2 aérorefroidisseurs ext. avec clôture de protection, sur la parcelle N° 3357, surface 13767 m<sup>2</sup>, sise au lieu-dit Sous-la-Velle. Zone d'affectation: Activités AAe.

Dimensions principales: Longueur 131m50, largeur 36m90, hauteur 10m48, hauteur totale 13m90; partie administration: longueur 28m89, largeur 18m00, hauteur 9m40, hauteur totale 12m50; sous-sol administration: longueur 22m20, largeur 10m25, hauteur 3m23, hauteur totale 3m23; liaison halle/admin.: longueur 17m20, largeur 7m56, hauteur 10m20, hauteur totale 10m20; sous-sol liaison halle/admin.: longueur 29m23, largeur 8m00, hauteur 3m23, hauteur totale 3m23; passerelle avec bât. N-O: longueur 11m16, largeur 2m40, hauteur 3m00, hauteur totale 3m00; aérorefroidisseurs 2x: longueur 12m00, largeur 3m00, hauteur 3m00, hauteur totale 3m00.

Genre de construction: Matériaux: B.A. et madriers bois; façades: B.A. apparent, teinte grise, et madriers bois, teinte brune / passerelle: tôle, teinte anthracite; toiture: tôle ondulée, teinte brune / liaison halle/admin.: fini gravier, teinte grise.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 19 juillet 2021 au secrétariat communal du Noirmont où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Le Noirmont, le 17 juin 2021.

Conseil communal.

### Porrentruy

Requérants: Davide Migliano, La Perche 806, 2902 Fontenais; Jonas Lauber, Rue de Genève 87, 1004 Lausanne. Auteur du projet: Cohann Rémy, Grand-Rue 36, 2900 Porrentruy.

Description de l'ouvrage: Transformation et réhabilitation du bâtiment N° 36.

Cadastre: Porrentruy. Parcelle N° 80, sise à la Grand-Rue 36, 2900 Porrentruy. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone centre, CA.

Genre de construction: Aménagement d'un logement en duplex dans l'aile ouest du bâtiment, d'un logement dans les combles de l'aile est et d'un studio dans la partie centrale; création de terrasses sur la cour intérieure.

Dérogations requises: Article 69 RCC et article 4 al. b du règlement sur les places de stationnement.

Dépôt public de la demande avec plans au Service UEI de Porrentruy, Rue Achille-Merguin 2, 2900 Porrentruy, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 19 juillet 2021.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Porrentruy, le 8 juin 2021.

Service UEI.

## Mises au concours

### JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



A la suite de la démission de la titulaire, le Gouvernement jurassien met au concours le poste de

#### Chancelier-ère d'Etat à 80-100 %

**Mission:** Assurer la planification et la coordination des activités du Gouvernement et des départements; assister et

conseiller le Gouvernement dans l'accomplissement de ses tâches; planifier les projets du Gouvernement; assurer des relations harmonieuses au sein de l'Etat, ainsi qu'avec les citoyens-ne-s, les autorités fédérales et celles d'autres cantons; diriger la Chancellerie d'Etat et superviser les unités administratives qui en dépendent; préparer et organiser les séances du Gouvernement et en rédiger les procès-verbaux; exécuter les mandats confiés par le Gouvernement et représenter celui-ci; diriger le protocole de l'Etat.

**Profil:** Titulaire d'une formation universitaire complète, de préférence en droit, vous bénéficiez d'une expérience confirmée d'au moins 5 à 6 ans en direction de personnel et de projets. Vous êtes au bénéfice d'une formation complémentaire de niveau MAS dans un domaine lié à la fonction. Vous disposez d'une capacité d'analyse caractérisée par l'esprit de synthèse, de qualités d'organisation, ainsi que du sens de la négociation et de la diplomatie. Vous faites preuve d'une excellente expression orale et écrite. Vous avez plusieurs années d'expérience en tant que cadre dirigeant dans le domaine public ou privé. Vous avez d'excellentes connaissances de la société jurassienne. Vous maîtrisez l'allemand, oralement et par écrit. De bonnes connaissances d'anglais constituent un avantage.

**Classe de traitement:** Classe 25.

**Entrée en fonction:** A convenir.

**Lieu de travail:** Delémont.

**Renseignements:** Peuvent être obtenus auprès de M<sup>me</sup> la Ministre Nathalie Barthoulot, présidente du Gouvernement, tél. 032 420 51 03, ou de M<sup>me</sup> Gladys Winkler Docourt, Chancelière d'Etat, tél. 032 420 72 05.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet [www.jura.ch/emplois](http://www.jura.ch/emplois) et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou [postulation@jura.ch](mailto:postulation@jura.ch)). Par

souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation Chancelier-ère d'Etat », **jusqu'au 24 juin 2021.**

[www.jura.ch/emplois](http://www.jura.ch/emplois)

### JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



A la suite de la démission du titulaire, le Département de l'économie et de la santé met au concours le poste de

#### Chef-fe du Service de la santé publique à 80-100 %

**Mission:** En concertation avec le chef de Département, vous contribuez au développement de l'Administration jurassienne par une gestion adaptée de la politique de santé publique. Vous êtes un-e acteur-trice clé en matière de promotion de la santé. Vous planifiez, vous organisez, vous coordonnez et vous contrôlez l'ensemble du système sanitaire. Vous évaluez les besoins des populations et les performances des services de santé. Vous contrôlez l'affectation des ressources. Vous êtes chargé-e des relations avec les Institutions de soins, les autres Cantons et l'Office fédéral de la santé publique.

**Profil:** Titulaire d'un Master universitaire complété d'une formation de niveau MAS en santé publique, vous disposez d'une expérience de 5 à 6 ans minimum dans le domaine du management et de la gestion, si possible en santé publique. Vous avez le sens de l'organisation, du service public, de la négociation et des relations humaines. Très bon-ne communicateur-trice, vous disposez d'une personnalité rayonnante, enthousiaste et dynamique. De langue maternelle française, vous disposez d'excellentes connaissances d'allemand et de bonnes connaissances d'anglais.

**Classe de traitement:** Chef-fe de Service IVb / Classe 25.

**Entrée en fonction:** A convenir.

**Lieu de travail:** Delémont.

**Renseignements:** Peuvent être obtenus auprès de M. Jacques Gerber, Ministre de l'économie et de la santé, tél. 032 420 52 00.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet [www.jura.ch/emplois](http://www.jura.ch/emplois) et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou [postulation@jura.ch](mailto:postulation@jura.ch)). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation Chef-fe du Service de la santé publique », **jusqu'au 23 juillet 2021.**

[www.jura.ch/emplois](http://www.jura.ch/emplois)



Suite à la démission du titulaire, le Service de l'économie et de l'emploi, pour l'Espace Formation Emploi Jura (EFEJ), met au concours le poste de

### **Collaborateur-trice administratif-ve à 60%**

**Mission:** Rattaché-e à EFEJ, vous renseignez des demandeurs d'emploi et leur apportez un support technique et méthodologique pour leurs recherches d'emploi. Dans le cadre de prestations et de projets définis avec la direction, vous accueillez les visiteurs de la bourse de l'emploi ou recevez des bénéficiaires en entretiens individuels, afin de les conseiller et de les aider entre autres à élaborer des documents de candidature ou à préparer des entretiens d'embauche. Dans ce cadre, vous collaborez activement avec les prescripteurs, en particulier les collaborateurs de l'ORP-Jura.

**Profil:** Titulaire d'un CFC d'employé-e de commerce ou d'une formation et expériences jugées équivalente, complété idéalement d'une formation dans le coaching (réalisable en emploi), vous bénéficiez d'une expérience réussie dans une fonction impliquant des tâches d'accueil et d'accompagnement, et/ou de recrutement de personnel. Vous êtes habitué-e à communiquer avec un public multiculturel. Vous disposez de bonnes connaissances en informatique MS Office et des aptitudes rédactionnelles supérieures à la moyenne. Des connaissances linguistiques suffisantes pour traduire des CV ou lettres du français vers l'allemand ou inversement seraient un atout. Vous faites preuve de créativité et avez de l'intérêt pour les questions de marché du travail et de réinsertion professionnelle. De nature organisée, vous disposez de bonnes compétences relationnelles et sociales et savez vous affirmer avec respect et diplomatie.

**Fonction de référence et classe de traitement:** Collaborateur-trice administratif-ve IIIa / Classe 9.

**Entrée en fonction:** 1<sup>er</sup> août 2021 ou à convenir.

**Lieu de travail:** Bassecourt.

**Renseignements:** Peuvent être obtenus auprès de M. Pascal Docourt, directeur d'EFEJ, tél. 032 420 91 00.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet [www.jura.ch/emplois](http://www.jura.ch/emplois) et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou [postulation@jura.ch](mailto:postulation@jura.ch)). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation Collaborateur-trice administratif-ve à 60% EFEJ », jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2021.

[www.jura.ch/emplois](http://www.jura.ch/emplois)

A la suite du départ en retraite de la titulaire, et en prévision de la prochaine rentrée scolaire, le Service de la formation postobligatoire met au concours, pour la Division commerciale, un poste d'

### **Enseignant-e de français**

**Mission:** Assurer l'acquisition des connaissances générales et spécialisées en français en filière maturité professionnelle type économie, en filière employé-e de commerce CFC et en filière gestionnaire du commerce de détail CFC. Assurer le développement des compétences sociales des apprenti-e-s et étudiant-e-s. Amener l'élève à prendre ses responsabilités pour son développement personnel et son intégration dans la société. Préparer les apprenti-e-s à l'entrée dans la vie professionnelle et dans les écoles subséquentes. Participer aux projets et activités de la Division.

**Taux d'activité:** 60 à 80%. Le poste pourrait être partagé, à répartir en fonction des effectifs et des nominations internes.

**Profil:** Master dans le domaine ou titre jugé équivalent; formation pédagogique (peut être acquise en cours d'emploi); expérience professionnelle de base (0 à 2 ans); facilité dans les contacts, notamment avec les jeunes.

**Fonction de référence et classe de traitement:** Enseignant-e postobligatoire III / Classe 19.

**Entrée en fonction:**

1<sup>er</sup> août 2021 (début des cours: 16 août 2021).

**Lieu de travail:** Delémont et Porrentruy.

**Renseignements:** Peuvent être obtenus auprès du directeur a.i. de la Division commerciale, M. Gabriel Willemin (032 420 77 00).

Les candidatures doivent être accompagnées des documents usuels (CV, copies des titres, etc.) ainsi que d'un extrait du casier judiciaire, d'un extrait de poursuites et d'un certificat de bonne vie et mœurs (délivré par la commune de domicile).

Elles doivent être adressées au Service de la formation postobligatoire, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation Enseignant-e français », jusqu'au 28 juin 2021.

[www.jura.ch/sfp](http://www.jura.ch/sfp)

A la suite du départ en retraite de la titulaire, et en prévision de la prochaine rentrée scolaire, le Service de la formation postobligatoire met au concours, pour la Division commerciale, un poste d'

### **Enseignant-e d'allemand**

**Mission:** Assurer l'acquisition des connaissances générales et spécialisées en allemand dans les filières maturité professionnelle type économie, et employé-e de commerce CFC. Assurer le développement des compétences sociales des apprenti-e-s et étudiant-e-s. Amener l'élève à prendre ses responsabilités pour son développement personnel et son intégration dans la société. Préparer les apprenti-e-s à l'entrée dans la vie professionnelle et dans les écoles subséquentes. Participer aux projets et activités de la Division.

Vos publications peuvent être envoyées  
par courriel à l'adresse:

**[journalofficiel@lepays.ch](mailto:journalofficiel@lepays.ch)**

**Taux d'activité:** 40 à 60%. Le poste pourrait être partagé, à répartir en fonction des effectifs et des nominations internes.

**Profil:** Master dans le domaine ou titre jugé équivalent; formation pédagogique (peut être acquise en cours d'emploi); expérience professionnelle de base (0 à 2 ans); facilité dans les contacts, notamment avec les jeunes.

**Fonction de référence et classe de traitement:** Enseignant-e postobligatoire III / Classe 19.

**Entrée en fonction:**

1<sup>er</sup> août 2021 (début des cours: 16 août 2021)

**Lieu de travail:** Delémont et Porrentruy.

**Renseignements:** Peuvent être obtenus auprès du directeur a.i. de la Division commerciale, M. Gabriel Willemin (032 420 77 00).

Les candidatures doivent être accompagnées des documents usuels (CV, copies des titres, etc.) ainsi que d'un extrait du casier judiciaire, d'un extrait de poursuites et d'un certificat de bonne vie et mœurs (délivré par la commune de domicile).

Elles doivent être adressées au Service de la formation postobligatoire, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation Enseignant-e allemand », **jusqu'au 28 juin 2021.**

[www.jura.ch/sfp](http://www.jura.ch/sfp)

d'un certificat de bonne vie et mœurs (délivré par la commune de domicile).

Elles doivent être adressées au Service de la formation postobligatoire, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation Enseignant-e ICA », **jusqu'au 28 juin 2021.**

[www.jura.ch/sfp](http://www.jura.ch/sfp)



A la suite du départ du titulaire, et en prévision de la prochaine rentrée scolaire, le Service de la formation postobligatoire met au concours, pour la Division commerciale, un poste d'

## **Enseignant-e-s d'ICA**

**(information, communication, administration)**

**Mission:** Assurer l'acquisition des connaissances générales et spécialisées dans la branche « information, communication, administration », ainsi que le développement des compétences sociales des apprenti-e-s et étudiant-e-s. Amener l'élève à prendre ses responsabilités pour son développement personnel et son intégration dans la société. Préparer les apprenti-e-s à l'entrée dans la vie professionnelle et dans les écoles subséquentes. Participer aux projets et activités de la Division.

**Taux d'activité:** 80 à 100%. Le poste pourrait être partagé, à répartir en fonction des effectifs et des nominations internes

**Profil:** Diplôme de spécialiste en ICA, ou Diplôme d'informaticien ne de gestion ES, ou Bachelor dans le domaine ou titre jugé équivalent: formation pédagogique (peut être acquise en cours d'emploi); expérience professionnelle de base (2 à 4 ans); facilité dans les contacts, notamment avec les jeunes.

**Fonction de référence et classe de traitement:** Enseignant-e postobligatoire II / Classe 17.

**Entrée en fonction:**

1<sup>er</sup> août 2021 (début des cours: 16 août 2021)

**Lieu de travail:** Delémont et Porrentruy

**Renseignements:** Peuvent être obtenus auprès du directeur a.i. de la Division commerciale, M. Gabriel Willemin (032 420 77 00).

Les candidatures doivent être accompagnées des documents usuels (CV, copies des titres, etc.) ainsi que d'un extrait du casier judiciaire, d'un extrait de poursuites et